

6. Quelle espèce de latrines sont à la disposition des élèves ?
7. Quelles sont leurs dimensions ?
8. Sont-elles tenues en bon état ?
9. Si ce sont des fosses d'aisances fixes, les vide-t-on souvent ? Combien de fois par année ?

ART. 10 — HYGIÈNE PUBLIQUE

1. Y a-t-il un Bureau d'Hygiène (Bureau de Santé) dans votre municipalité ?
2. Si oui, de combien de membres est-il composé ?
3. Y a-t-il dans ce Bureau un Président, un Officier de Santé, un Secrétaire ?
4. L'Officier de Santé et le Secrétaire sont-ils membres du Bureau ?
5. L'Officier de Santé est-il un médecin ?
6. Votre Bureau a-t-il été formé en vertu d'ordres reçus de l'ancien Bureau Central de Santé existant en 1885-86, ou en vertu de l'Art. 607 du Code Municipal, ou en vertu d'une charte spéciale, ou bien en vertu de l'Acte concernant la Santé Publique de 1888 ?
7. Veuillez annexer une copie de la résolution du Conseil municipal organisant votre Bureau de Santé.
8. Combien de fois votre Bureau s'est-il réuni depuis le 1er du mois de Janvier 1888 ?
9. Combien de règlements a-t-il passés depuis ce temps, et sur quels sujets portent ces règlements ?
10. Combien de règlements pour la santé publique, votre Conseil municipal a-t-il passés depuis le même temps ?
11. *Votre Bureau voit-il à ce que les chefs de famille et les médecins lui rapportent les cas de maladies contagieuses lorsqu'il y en a dans leurs maisons ou parmi leurs clients ?*
12. *Votre Bureau fait-il rapport au Conseil Provincial chaque fois qu'il y a des maladies contagieuses dans votre localité ?*
13. Votre Bureau fait-il toujours afficher les maisons où il y a des maladies contagieuses ?
14. Votre Bureau fait-il isoler les patients dans les cas de maladies contagieuses suivantes : variole (picote), diphtérie, scarlatine, fièvre typhoïde ?
15. Si votre Bureau est celui d'une ville ou d'un centre populeux, a-t-il une maison spéciale pour l'isolement des malades ?
16. Cette maison est-elle temporaire ou permanente ?
17. Votre Bureau empêche-t-il d'aller à l'école les enfants d'une famille où il y a quelqu'une des maladies contagieuses mentionnées plus haut ?
18. Votre Bureau s'est-il déjà trouvé dans l'obligation de fermer des écoles ou autres établissements pour cause de maladies contagieuses dans la localité ?
19. Combien de fois, et quelle était chaque fois la maladie pour laquelle on a ainsi fermé ces écoles ou ces établissements ?
20. Votre Bureau fait-il toujours faire la désinfection après la guérison ou la mort dans ces maladies ?
21. Comment se fait cette désinfection ?